

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 19 février 2019

Au cours de sa séance du 19 février 2019, le Conseil a notamment :

MA2 Rhône 3

- pris note que les décisions d'adjudication ont été notifiés par le Conseil d'Etat aux entreprises le 11 février 2019, avec un délai de recours de 10 jours

RESSOURCES HUMAINES

- décidé d'engager M. Quentin Carron au poste de secrétaire-comptable à 100 %
- pris acte de l'engagement de Mme Lorédana Roduit jusqu'à fin avril 2019 (contrat durée déterminée)

ENVIRONNEMENT

- avalisé les budgets des commissions nature et des Follatères pour la période 2020-2024

CULTURE

- avalisé deux emplacements pour l'exécution de la peinture murale proposée par Art Valais :
 - Mur à la Rue des Amandiers au lieu-dit Creppier
 - Abri-bus à Saxé en face du Café des Amis.

COURS D'EAU

- décidé d'adjuger les travaux de génie civil pour le curage du canal Leytron-Saillon-Fully à l'entreprise DEC
- décidé d'adjuger la pose d'un élément grille d'entrée et d'une grille sur l'ouvrage (couverture) au fond du torrent de Saxé à Bourgeois Travaux

SIGNALISATION ROUTIERE

- pris acte que la signalisation routière aux Grand-Barres à 60 Km/h (y compris potelets et marquage au sol) a été homologuée par la commission cantonale de signalisation

CONSTRUCTIONS

- autorisé la demande suivante :
 - Requérant :** 131/18 Filliez Pierre par Perreten Rodolphe Architecture, Case postale 31 – 1934 Le Châble
 - Objet :** transformation d'une habitation existante avec changement d'affectation partiel
 - Situation :** Mazembroz, Route de Mazembre, Folio 5, Parcelles Nos 1240-1242-1244, zone hameau

BOURGEOISIE

- accepté les comptes 2018 et les budgets 2019

FEU

- validé l'offre du Fin Mot pour la campagne de recrutement de nouveaux membres au corps des sapeurs pompiers

ASOFY

- pris acte du rapport résumé de la journée des aînés à Fully du 24 mars 2018

BATIMENTS

- décidé d'adjuger, concernant la rénovation de l'Ecole du village, les mandats suivants à hauteur de 30 % (étude préalable)
 - o Honoraires d'architectes à l'entreprise CP3 Architecture
 - o Ingénieur civil à l'entreprise Biseg
 - o Ingénieur électricité au bureau Lami SA
 - o Ingénieurs CVS à l'entreprise Michellod & Clausen
 - o Géomètre au bureau Geo2rives
- décidé de désigner Monsieur Raphaël Bender, en qualité de responsable communal pour l'entretien des ouvrages de protection PCi communaux pour les rondes et contrôles

CONSEIL GENERAL

- pris acte de la démission de M. Bernardo Bruchez

RESSOURCES HUMAINES

- validé la mise en soumission du poste de coordinateur administratif

CULTURE

- décidé d'allouer une subvention à Mlada – Lettres à Jeanne